

Etats financiers annuels de SICAV**TUNISO EMIRATIE SICAV**

TUNISO EMIRATIE SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2011 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 23 avril 2012. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes FINOR représenté par M. Fayçal DERBEL.

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2011

(Montants exprimés en dinar)

ACTIF	Note	31/12/2011	31/12/2010
Portefeuille-titres	4	<u>43 411 201</u>	<u>44 967 243</u>
Obligations et valeurs assimilées		41 243 258	42 958 919
Titres OPCVM		2 167 943	2 008 324
Placements monétaires et disponibilités		<u>17 481 451</u>	<u>14 264 445</u>
Placements monétaires	5	9 039 196	13 610 352
Disponibilités		8 442 255	654 093
Créances d'exploitation	6	<u>51 443</u>	<u>23 890</u>
Autres actifs	7	<u>22 339</u>	<u>37 272</u>
TOTAL ACTIF		<u>60 966 434</u>	<u>59 292 850</u>
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	8	67 462	72 009
Autres créditeurs divers	9	29 159	39 183
TOTAL PASSIF		<u>96 621</u>	<u>111 192</u>
ACTIF NET			
Capital	14	58 523 468	56 725 050
Sommes distribuables			
Sommes distribuables de l'exercice clos		448	68
Sommes distribuables de l'exercice en cours		2 345 897	2 456 540
ACTIF NET		<u>60 869 813</u>	<u>59 181 658</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u>60 966 434</u>	<u>59 292 850</u>

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinar)

	<i>Note</i>	<i>Année 2 011</i>	<i>Année 2 010</i>
Revenus du portefeuille-titres	10	<u>2 220 121</u>	<u>2 314 924</u>
Revenus des obligations et valeurs assimilées		1 897 552	1 670 185
Revenus des titres OPCVM		322 569	644 739
Revenus des placements monétaires	11	<u>597 688</u>	<u>628 303</u>
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		<u>2 817 809</u>	<u>2 943 227</u>
Charges de gestion des placements	12	(259 813)	(222 832)
REVENU NET DES PLACEMENTS		<u>2 557 996</u>	<u>2 720 395</u>
Autres charges	13	(121 385)	(111 575)
Autres produits		60 382	7 348
RESULTAT D'EXPLOITATION		<u>2 496 992</u>	<u>2 616 168</u>
Régularisation du résultat d'exploitation		(151 095)	(159 628)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		<u>2 345 897</u>	<u>2 456 540</u>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		151 095	159 628
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		794	(17 487)
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres		(83 326)	(49 886)
Frais de négociation		(354)	(354)
RESULTAT DE L'EXERCICE		<u>2 414 106</u>	<u>2 548 441</u>

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(Montants exprimés en dinar)

	<i>Année 2011</i>	<i>Année 2010</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT	<u>2 414 106</u>	<u>2 548 441</u>
DES OPERATIONS D'EXPLOITATION		
Résultat d'exploitation	2 496 992	2 616 168
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	794	(17 487)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	(83 326)	(49 886)
Frais de négociation	(354)	(354)
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	<u>(3 179 318)</u>	<u>(1 921 230)</u>
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	<u>2 453 367</u>	<u>15 974 974</u>
Souscriptions		
- Capital	49 401 279	77 413 368
- Régularisation des sommes non distribuables	(31 038)	(138 292)
- Régularisation des sommes distribuables	1 914 850	2 427 684
Rachats		
- Capital	(47 550 383)	(61 779 834)
- Régularisation des sommes non distribuables	61 446	133 035
- Régularisation des sommes distribuables	(1 342 787)	(2 080 987)
VARIATION DE L'ACTIF NET	<u>1 688 155</u>	<u>16 602 185</u>
ACTIF NET		
En début de période	59 181 658	42 579 473
En fin de période	60 869 813	59 181 658
NOMBRE D'ACTIONS		
En début de période	570 010	413 116
En fin de période	588 609	570 010
VALEUR LIQUIDATIVE	<u>103,413</u>	<u>103,826</u>
TAUX DE RENDEMENT	<u>3,75%</u>	<u>4,06%</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
ANNUELS ARRETES AU 31-12-2011

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

TUNISO EMIRATIE SICAV est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 17 Janvier 2007 à l'initiative de la « BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 8 Novembre 2006.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, « TUNISO EMIRATIE SICAV » bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2011, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restant à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.3- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.4- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2011 à D : 43 411.201 et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2011	% Actif net
Obligations des sociétés & valeurs assimilées		40 363 812	41 243 258	67,76%
Obligations		33 440 560	34 100 663	56,02%
Emprunt AIL 2009/1	7 000	420 000	438 669	0,72%
Emprunt AIL 2010/1	15 000	1 200 000	1 236 906	2,03%
Emprunt ATB 2009 ligne A2	15 000	1 500 000	1 534 391	2,52%
Emprunt ATB 2009 ligne B2	10 000	1 000 000	1 029 145	1,69%
Emprunt ATL 2008 (taux fixe)	5 000	500 000	510 099	0,84%
Emprunt ATL 2008 (taux variable)	5 000	500 000	507 279	0,83%
Emprunt ATL 2009/2 (taux fixe)	10 000	1 000 000	1 011 246	1,66%
Emprunt ATL 2009/2 (taux variable)	10 000	1 000 000	1 008 825	1,66%
Emprunt ATL 2009/3	10 000	600 000	600 135	0,99%
Emprunt ATL 2010/1 (taux fixe)	10 000	800 000	813 311	1,34%
Emprunt ATL 2010/1 (taux variable)	10 000	800 000	810 893	1,33%
Emprunt ATL 2010/2 (taux variable)	5 000	500 000	500 113	0,82%
Emprunt BTK 2009/B	5 000	450 000	464 334	0,76%
Emprunt BTK 2009/C	10 000	933 300	963 657	1,58%
Emprunt BTK 2009/D	5 000	475 000	493 698	0,81%
Emprunt CIL 2008/1	5 000	200 000	203 552	0,33%
Emprunt CIL 2009/1	5 000	300 000	305 091	0,50%
Emprunt CIL 2009/2	10 000	600 000	605 836	1,00%
Emprunt CIL 2009/3	13 000	1 040 000	1 080 329	1,77%
Emprunt CIL 2010/1	30 000	2 400 000	2 442 689	4,01%
Emprunt CIL 2011/1 taux fixe	2 000	200 000	207 715	0,34%
Emprunt CIL 2011/1 taux variable	3 000	300 000	310 203	0,51%
Emprunt STB 2008/2	15 000	1 312 500	1 371 775	2,25%
Emprunt STB 2010/1 (taux variable)	5 000	450 000	463 224	0,76%
Emprunt STB 2010/1 (taux fixe)	5 000	466 650	482 003	0,79%
Emprunt Sté touristique El Mouradi	3 000	180 000	182 609	0,30%
Emprunt Tunisie Leasing 2008	7 000	420 000	440 284	0,72%
Emprunt Tunisie Leasing 2009/1	5 000	300 000	313 000	0,51%
Emprunt Tunisie Leasing 2009/2	3 000	240 000	247 474	0,41%

Emprunt Tunisie Leasing 2009 Sub (taux variable)	10 000	600 000	605 937	1,00%
Emprunt Tunisie Leasing 2010/1	5 000	400 000	409 589	0,67%
Emprunt Tunisie Leasing 2010/2 (taux variable)	10 000	800 000	803 077	1,32%
Emprunt Tunisie Leasing 2011/3 taux fixe	5 000	500 000	500 703	0,82%
Emprunt Amen Bank 2009 Sub (taux fixe)	15 000	1 299 900	1 314 301	2,16%
Emprunt Amen Bank 2009 Sub (taux variable)	15 000	1 299 900	1 310 707	2,15%
Emprunt Amen Bank 2010/1	7 000	653 310	660 722	1,09%
Emprunt Sté Meublalex 2008	10 000	1 000 000	1 014 872	1,67%
Emprunt Banque de l'habitat 2009 (taux variable)	10 000	1 000 000	1 000 108	1,64%
Emprunt C.H.O 2009	2 000	200 000	200 782	0,33%
Emprunt B.T.E 2010	20 000	1 900 000	1 925 753	3,16%
Emprunt UIB 2009/1	30 000	2 700 000	2 758 001	4,53%
Emprunt UIB 2011/1 taux fixe	10 000	1 000 000	1 017 626	1,67%
Bons du trésor assimilables		6 724 818	6 886 061	11,31%
BTA 10/2013	100	98 300	100 544	0,17%
BTA 02/2015	685	699 728	725 990	1,19%
BTA 07/2017	300	297 810	306 410	0,50%
BTA 07/2017	700	709 730	723 954	1,19%
BTA 07/2017	500	507 750	517 773	0,85%
BTA 03/2019	500	514 000	528 928	0,87%
BTA 03/2019	500	500 000	517 842	0,85%
BTA 08/2022	500	500 000	508 776	0,84%
BTA 08/2022	500	501 250	509 881	0,84%
BTA 08/2022	500	485 000	494 729	0,81%
BTA 08/2022	500	483 750	493 559	0,81%
BTA 08/2022	500	480 000	490 047	0,81%
BTA 08/2022	500	476 250	486 191	0,80%
BTA 08/2022	500	471 250	481 437	0,79%
Bons du Trésor Zéro Coupons	-	198 434	256 534	0,42%
BTZC 10/2016	368	198 434	256 534	0,42%
Titres OPCVM	-	2 163 917	2 167 943	3,56%
Actions des SICAV		2 163 917	2 167 943	3,56%
Placement Obligataire SICAV	5 944	617 446	616 821	1,01%
Sanadett SICAV	4 031	439 289	434 158	0,71%
Attijari obligations SICAV	10 834	1 107 182	1 116 964	1,84%
TOTAL		42 527 729	43 411 201	71,32%
Pourcentage par rapport à l'Actif				71,21%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice 2011 sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Intérêts courus nets</u>	<u>Plus (moins) values latentes</u>	<u>Valeur au 31 décembre</u>	<u>Plus (moins) values réalisées</u>
Soldes au 31 décembre 2010	43 987 296	986 557	(6 610)	44 967 243	
* Acquisitions de l'exercice					
Obligations de sociétés	2 000 000			2 000 000	
Bon du trésor assimilables	2 396 250			2 396 250	
Titres OPCVM	21 124 504			21 124 504	
* Remboursements et cessions de l'exercice					
Annuités obligations de sociétés	(3 975 590)			(3 975 590)	-
Bon du trésor assimilables	(2 046 750)			(2 046 750)	60 250
Titres OPCVM	(20 957 981)			(20 957 981)	(143 576)
* Variations des plus ou moins values					
Titres OPCVM			(6 903)	(6 903)	
Bon du trésor assimilables			7 697	7 697	
* Variations des intérêts courus					
		(97 269)		(97 269)	
Soldes au 31 décembre 2011	42 527 729	889 288	(5 816)	43 411 201	(83 326)

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2011 à D : 9 039.196 et se détaille ainsi :

Désignation	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2011	% Actif net
Billets de trésorerie avalisés	3 842 005	3 931 472	6,46%
BT LSTR du 25/10/2011 (pour 90 jours jours au taux de 6,5%) garanti par la BTE	987 208	996 873	1,64%
BT LSTR du 18/05/2011 (pour 360 jours au taux de 6,5 %) garanti par la BTE	952 449	983 425	1,62%
BT LSTR du 05/07/2011 (pour 360 jours au taux de 6,5 %) garanti par la BTE	1 902 348	1 951 174	3,21%
Comptes à terme	3 000 000	3 027 484	4,97%
Placement au 12/02/2012 (au taux de TMM + 1%)	1 000 000	1 013 850	1,67%
Placement au 12/10/2012 (au taux de TMM + 0,6%)	2 000 000	2 013 634	3,31%
Certificats de dépôt	2 000 000	2 080 240	3,42%
Certificat de dépôt Attijari Bank au 12/01/2012 (au taux de 5,1%)	2 000 000	2 080 240	3,42%
Total	8 842 005	9 039 196	14,85%
Pourcentage par rapport à l'Actif			14,83%

Note 6 : Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2011 à D : 51.443 contre D : 23.890 au 31/12/2010 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Intérêts intercalaires à recevoir	-	942
Intérêts des dépôts à vue à recevoir	11 739	20 642
Intérêts des obligations à encaisser	39 704	-
Retenues à la source / B.T.A	-	2 306
Total	<u>51 443</u>	<u>23 890</u>

Note 7 : Autres actifs

Cette rubrique s'élève au 31/12/2011 à D : 22 339 contre D : 37.272 au 31/12/2010 et se détaille comme suit:

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Logiciel	44 800	44 800
Valeur brute	<u>44 800</u>	<u>44 800</u>
Amortissements	(22 461)	(7 528)
Valeur nette	<u>22 339</u>	<u>37 272</u>

La rubrique logiciel englobe exclusivement le logiciel de gestion "BFI" qui est amorti sur une durée de 3 ans.

Note 8 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31/12/2011 à D : 67.462 contre D : 72.009 au 31/12/2010 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Rémunération dépositaire	5 000	5 000
Rémunération distributeur	62 462	67 009
Total	<u>67 462</u>	<u>72 009</u>

Note 9 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2011 à D : 29.159 contre D : 39.183 au 31/12/2010 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Honoraires du commissaire aux comptes	10 256	9 500
Redevances du CMF	5 192	5 769
Rémunération du PDG	207	2 397
Loyer	1 751	1 751
Etat, taxes et versements assimilés	830	494
Publications et frais divers	3 987	2 763
Jetons de présence à payer	5 625	7 500
Dividendes à payer	2 003	1 194
Fournisseurs d'immobilisations (B.F.I)	-	4 480
Charge constatée d'avance (maintenance BFI)	(2 511)	-
Autres	1 819	3 335
Total	<u>29 159</u>	<u>39 183</u>

Note 10 : Revenus du portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2011 à D : 2.220.121 contre D : 2.314.924 au 31 décembre 2010 et se détaille comme suit :

	Année 2011	Année 2010
<u>Revenus des obligations</u>		
-		
- Intérêts	1 488 617	1 329 090
<u>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</u>		
-		
- Intérêts des BTA et BTZC	408 935	341 095
<u>Revenus des OPCVM</u>		
-		
- Dividendes	322 569	644 739
TOTAL	2 220 121	2 314 924

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2011 à D : 597.688 contre D : 628.303 au 31/12/2010 et se détaille ainsi :

	Année 2011	Année 2010
Intérêts des billets de trésorerie	252 150	202 357
Intérêts des comptes à terme	154 131	84 513
Intérêts des dépôts à vue	15 757	75 518
Intérêts des certificats de dépôt	175 650	265 915
TOTAL	597 688	628 303

Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2011 à D : 259.813 contre D : 222.832 à la même date de l'exercice précédent et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Rémunération dépositaire	5 000	4 997
Rémunération distributeur	254 813	217 835
Total	259 813	222 832

Note 13 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31 décembre 2011 à D : 121.385 contre D : 111.575 au 31 décembre 2010 et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Honoraires du commissaire aux comptes	12 000	9 500
Redevances du CMF	63 702	62 983
Rémunération du PDG	12 353	10 294
Taxes et versements assimilés	5 036	5 423
Loyers	1 500	1 500
Publications et frais divers	3 511	6 847
Jetons de présence	7 500	7 500
Dotation aux amortissements des immobilisations	14 933	7 528
Amortissement maintenance logiciel BFI	850	-
Total	<u>121 385</u>	<u>111 575</u>

Note 14 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2010

Montant	56 725 050
Nombre de titres	570 010
Nombre d'actionnaires	299

Souscriptions réalisées

Montant	49 401 279
Nombre de titres émis	496 416
Nombre d'actionnaires nouveaux	89

Rachats effectués

Montant	(47 550 383)
Nombre de titres rachetés	(477 817)
Nombre d'actionnaires sortants	(57)

Autres mouvements

Plus (ou moins) values potentielles sur titres	794
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(83 326)
Régularisation des sommes non distribuables	30 408
Frais de négociation	(354)
	--

Capital au 31-12-2011

Montant	58 523 468
Nombre de titres	588 609
Nombre d'actionnaires	331

Note 15 : Autres informations**15.1. Données par action et ratios pertinents**

<u>Données par action</u>	<u>2011</u>	<u>2010</u>	<u>2009</u>	<u>2008</u>
Revenus des placements	4,787	5,163	2,646	2,527
Charges de gestion des placements	(0,441)	(0,391)	(0,008)	(0,008)
Revenus net des placements	4,346	4,773	2,637	2,519
Autres charges	(0,206)	(0,196)	(0,210)	(0,146)
Autres produits	0,103	0,013	-	-
Résultat d'exploitation (1)	4,242	4,590	2,427	2,373
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,257)	(0,280)	0,997	2,430
Sommes distribuables de l'exercice	3,984	4,309	3,424	4,803
Variation des plus (ou moins) values potentielles	0,001	(0,031)	0,002	0,062
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(0,142)	(0,088)	1,053	-
Frais de négociation	(0,001)	(0,001)	(0,000)	-
Plus (ou moins) values sur titres (2)	(0,141)	(0,119)	1,055	0,062
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	4,101	4,471	3,482	2,435
Résultat non distribuable de l'exercice	(0,141)	(0,119)	1,055	0,062
Régularisation du résultat non distribuable	0,052	(0,009)	0,292	0,031
Sommes non distribuables de l'exercice	(0,088)	(0,127)	1,347	0,093
Valeur liquidative	103,413	103,826	103,069	103,102
Ratios de gestion des placements				
Charges / actif net moyen	0,43%	0,38%	0,01%	0,01%
Autres charges / actif net moyen	0,20%	0,19%	0,20%	0,14%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	3,85%	4,17%	3,32%	4,63%

Note 15 : Autres informations**15.2 Rémunération du dépositaire**

La banque "Banque de Tunisie et des Emirats" , assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres, sa rémunération est fixée à 5.000 dinars TTC.

15.3 Rémunération du distributeur

La distribution des titres de la "TUNISO-EMIRATIE SICAV" est confiée, depuis le 6 Janvier 2010, à la "Banque de Tunisie et des Emirats". Celle-ci est chargée d'assurer, dans les meilleures conditions, la commercialisation de la SICAV. En contre partie de ses prestations, le distributeur perçoit une rémunération de 0,4% TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2011**

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 03 mars 2010, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la Société «TUNISO EMIRATIE SICAV» pour l'exercice clos le 31 Décembre 2011, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan

de D : 60.966 434 , un actif net de D : 60.869 813 et un bénéfice de D : 2.414 106 , ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société «TUNISO EMIRATIE SICAV» comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2011, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3. A notre avis, les états financiers de la Société « TUNISO EMIRATIE SICAV », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2011, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Vérifications et informations spécifiques

4. En application des dispositions de l'article 3 (nouveau) de la loi 94-117, portant réorganisation du marché financier, telle que modifiée par les textes subséquents, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux normes professionnelles appliquées en la matière, nous n'avons pas relevé des insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne de la société.

5. En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 1^{er}) du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Le Commissaire aux Comptes

Fayçal DERBEL

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011**

En application des dispositions de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de vous donner à travers le présent rapport toutes les indications relatives à la conclusion et à l'exécution de conventions régies par les dispositions précitées.

Votre conseil d'administration réuni le 15 Avril 2010, a nommé Monsieur Lassad DELLAGI en qualité de Président Directeur Général de la société et a fixé sa rémunération mensuelle nette à D : 600.

La charge constatée à ce titre en 2010 et calculée sur la base de dix sept mois et demi a été de D : 12.353.

Par ailleurs, et de notre côté, nous n'avons relevé, au cours de nos investigations, aucune autre convention entrant dans le cadre des dispositions des articles précitées.

Le Commissaire aux Comptes

Fayçal DERBEL